

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 15 octobre 2020

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Myriam Fanget 2^{ème} adjoint, Christian Bouillet 3^{ème} adjoint, Virginie Baclet 4^{ème} adjoint, Sandrine Ballandrin, François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Pascale Larran, Christophe Meurenand, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon, Nathalie Viousasse.

Absents ou excusés : Emmanuel Brion, Patrick Geoffray (pouvoir à Thierry Dupuis), Jocelyne Janovicz (pouvoir à Pascale Larran).

Vie Associative

De nouveaux sujets ont été achetés pour compléter les décorations des rues à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il est prévu de tenir l'exposition d'automne du

Syndicat d'Initiative dans l'ancien centre de tri de la Poste. À cette occasion, les premiers plans concernant le projet d'aménagement de la salle polyvalente seront exposés.

Communication

L'imprimeur COMIMPRESS a été reconduit pour le bulletin municipal 2020 pour un montant de 3 640 € similaire à l'année précédente. La sortie du bulletin municipal 2020 est prévue au cours de la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Un questionnaire de satisfaction a été mis en ligne (lien sur le site internet de la commune) afin que les administrés puissent donner leur avis en ce qui concerne la communication. Des questionnaires papiers sont disponibles à la mairie annexe pour les personnes qui n'auraient pas d'accès à internet.

Communauté de Communes



Le projet coopératif a fait l'objet d'une réunion ouverte à tous en partenariat avec la CAF et la MSA le 9 octobre dernier. Le diagnostic réalisé sur le territoire a mis en évidence des situations inquiétantes.

Des groupes de travail sont constitués pour travailler sur différents thèmes :

- Maintenir et développer les services existants sur le territoire.
- Accompagner le développement social local et favoriser l'information sur les services de la communauté de communes.
- Favoriser les liens familiaux et accompagner les habitants sur un plan éducatif, social et sanitaire :
 - * Pérenniser et développer la manifestation « Sur un air de familles ».
 - * Créer un réseau autour de la santé et de l'éducation.
- Accompagner les jeunes pour les rendre acteurs de leur parcours.
- La mobilité et l'accès aux services des habitants et des jeunes.
- Axe transversal – Avec et pour nos habitants.

Le conseil a refusé le transfert du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes. Une décision similaire a déjà été prise en mars 2017, mais la nomination de nouvelles équipes municipales et communautaires suite aux élections de mars 2020 impose une nouvelle délibération avant le 31 décembre 2020.

Finances

La convention avec l'association « Patrimoine de Neuville » concernant le plan de financement des travaux de rénovation de la statue de la Vierge située à proximité du Cimetière a été validée.

Les travaux s'élèvent à 21 505,85 € TTC. Une souscription lancée notamment en partenariat avec la Fondation du Patrimoine a rapporté 5 830 €. L'association participe à la rénovation à hauteur de 4 000 €. Une subvention de 25 % est attendue du Conseil Départemental.



Travaux

Le Maire a été autorisé à déposer des demandes de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme de travaux assainissement 2021/2022. Le diagnostic assainissement réalisé en 2018 et 2019 a mis en évidence un certain nombre de points noirs à traiter.

Neuf chantiers sont programmés pour les deux années à venir, et font l'objet de ce dossier de demande de subvention : la réhabilitation de la STEP de Planches (71 500 €), la réhabilitation de la STEP de Résignel (44 000 €), la modification du déversoir d'orage du Port (3 300 €), la réhabilitation d'ouvrages de visite (27 280 €), le renouvellement et mise en séparatif du réseau « la Ville » (1 355 520 €), le renouvellement d'un réseau d'eaux usées au Domaine de Thol (9 545 €), la déconnexion des eaux pluviales Rue Nicolas Aubry (65 550 €), l'amélioration du traitement des effluents Rue du Port (74 635 €) et à Bosseron (170 500 €), soit un total de travaux prévisionnels pour 2021/2022 de 1 821 830 € HT.

La proposition du groupement ART'BEL / COSINUS / ENERPOL pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la salle polyvalente dans le bâtiment (ancien centre de tri de la Poste) existant au Domaine de Thol a été acceptée. Les honoraires sont fixés à 10 % des travaux estimés, soit 36 500,00 € HT. Un groupe de travail restreint (qui vise à être élargi) travaille sur le projet d'aménagement.

Les travaux de desserte de la commune par la fibre optique vont démarrer (Bel Air, rue Pierre Goujon et allée des Tilleuls) d'ici la fin Octobre. Le début de la commercialisation est prévu au 1^{er} trimestre 2022.

Le permis de construire de la bibliothèque a été délivré.

Le conseil a été informé de la prochaine réalisation de travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus de Neuville le haut.

Conventions

Le conseil a autorisé l'instauration et/ou le renouvellement de baux ou conventions d'occupation de locaux au Domaine de Thol :

- Atelier n°1 : Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (275 € mensuels)
- Atelier n°3 : M. COTTET (290 € mensuels)
- Local : TZOLKIN (120 € mensuels)
- Local : association Rhône Alpes Jeux de Rôle (120 € mensuels)
- Local au CEL : Mme DUSSAUSSOIS (51 € trimestriels)

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) est un dispositif hors temps

scolaire, piloté dans le cadre du comité départemental des services aux familles. Il s'adresse aux enfants du CP à la terminale. C'est un dispositif qui s'appuie sur le partenariat Parents / Enfant / Enseignants / Communauté de communes.

La convention avec la Communauté de Communes pour la prise en charge des repas fournis par la cantine scolaire aux participants des ateliers hebdomadaires organisés dans le cadre du CLAS a été validé. Il concernera 6 élèves de CP. Les repas seront facturés à la Commune de Communes chaque fin de mois.

Une société d'économie mixte incluant le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication, le Département, des banques et éventuellement les communautés de communes sera créée pour travailler sur les énergies renouvelables et/ou alternatives.

Informations diverses

La décision concernant l'instauration d'un règlement intérieur rendu obligatoire par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 a été reportée. Des précisions doivent être apportées sur certains points.

Une assurance sera souscrite par la commune pour le déplacement des conseillers municipaux dans le cadre de leurs missions.

La décision concernant l'instauration de comptes épargne temps pour le personnel communal a été reportée, le comité technique n'ayant pas encore rendu son avis.

Il a été décidé de définir la salle des fêtes comme lieu habituel des réunions de conseil municipal, la salle des cérémonies n'étant pas accessible et étant trop exigüe pour une organisation confortable et sécurisée de réunions regroupant au minimum 20 personnes.

Le conseil confie à la commission travaux la recherche de solutions pour limiter la vitesse sur la Route de Pont d'Ain et sécuriser le passage piéton au niveau de l'abri bus.

Calendrier des manifestations à venir :

(En fonction des dispositions sanitaires, ces manifestations sont susceptibles d'être annulées ou reportées)

Octobre

24 **La nuit des châteaux** - Les Paladins de Thol

31 **Cinéma** - Syndicat d'Initiative

Novembre

09 **Assemblée générale** - Culture et Loisirs

11 Défilé - Commémoration

11 au 15 **Exposition** - Syndicat d'Initiative

14 **Coupe Intermarché** - Amicale Boule Neuvilleoise

14 **Début de la distribution des calendriers** - Amicale des Sapeurs-Pompiers

17 **Don du Sang** à la salle des Fêtes de Pont d'Ain - Amicale de Pont d'Ain

21 **Permanence** - Les Vieux Clous

24 **Messe de la Sainte Cécile** - Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville



Don du Sang organisé à la salle des fêtes de Pont d'Ain le 17 Novembre de 8h30 à 12h30. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous sur le site de l'EFS afin de réduire le temps d'attente et de mieux gérer la prise en charge de chaque donneur dans le respect des mesures de distanciation. Pour ceux qui ne peuvent pas prendre rendez-vous sur le site de l'EFS, téléphoner avant pour savoir s'il reste de la place.

Pour donner son sang, il faut être majeur, ne pas venir à jeun et présenter sa carte d'identité. Des infirmières spécialisées font le prélèvement. À l'issue du don, une collation est offerte par l'EFS et l'Amicale de Pont d'Ain.

Contact : EFS (Établissement Français du Sang) - Tél. : 04.74.50.62.20



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



Avec l'automne et l'entrée progressive dans l'hiver, les accidents au monoxyde de carbone sont en hausse.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples doivent être appliqués :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

(Voir : > Déterminants de sante > Exposition à des substances chimiques > Monoxyde de carbone)

Redoublons de vigilance avec l'heure d'hiver :

Le dernier week-end d'octobre, nous retardons nos montres d'une heure pour passer à l'heure d'hiver. Le soir, le soleil se couche plus tôt et les périodes d'obscurité augmentent. Les trajets domicile-travail s'effectuent souvent de nuit.

Résultat : le risque d'accident augmente, notamment pour les usagers les plus vulnérables.

Redoublons de vigilance : respectons les règles élémentaires de prudence et rendons-nous suffisamment visible la nuit !



Abandon ou dépôt sauvage de déchets :

Quelles sont les peines encourues ? Elles dépendent de plusieurs paramètres tels que le fait d'être un particulier ou un professionnel, ou d'être à pied ou motorisé.

Abandon ou dépôt de déchets par un particulier :

- Amende forfaitaire de 68 € (180 € après 45 jours, au maximum à 450€ en cas de défaut de paiement ou de contestation)
- Amende maximum de 1 500 € si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets ainsi que la confiscation éventuelle du véhicule.

